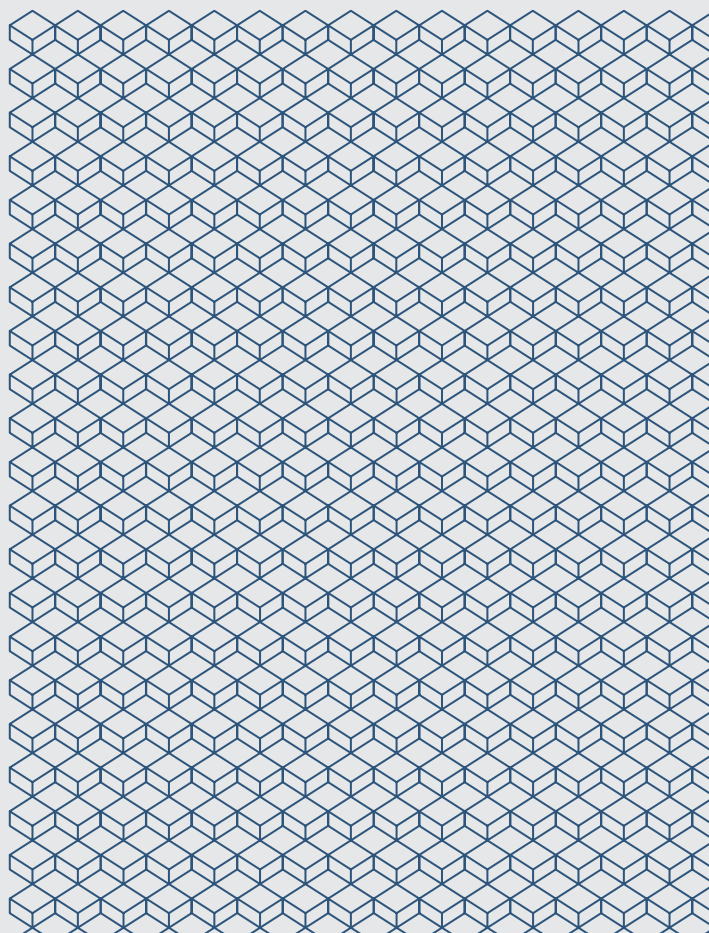


2020



**LES JEUNES
IHEDN**



RAPPORT N°1 LES JEUNES ET LES FORCES DE L'ORDRE

Contribution aux réflexions du Livre blanc de la sécurité intérieure



AUJOURD'HUI POUR LA SÉCURITÉ DE DEMAIN

**“ UN AVENIR, CELA SE FAÇONNE,
UN AVENIR, CELA SE VEUT.”**

Raymond BARRE

Concernée par les problématiques de sécurité et de défense, déterminée à appuyer nos institutions dans les politiques d'avenir qu'elles mettent en oeuvre, l'association des Jeunes IHEDN est résolument déterminée à s'engager pour la France et son avenir.

SOMMAIRE

Sommaire

Les relations entre les jeunes et forces de l'ordre au quotidien	9
Proposition n°1 - Lier les forces de l'ordre à l'éducation nationale	10
Proposition n°2 - Développer et améliorer la coordination des dispositifs de médiation police-population	12
L'enjeu du recrutement des jeunes au sein du ministère de l'Intérieur	13
Proposition n°1 - Faire connaître l'Intérieur !	14
Proposition n°2 - Un recrutement adapté à la jeunesse	15

L'ASSOCIATION LES JEUNES IHEDN

COMMENT CONSTRUISONS-NOUS L'ENGAGEMENT ?

- **12**
DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
- **15**
NOMBRE DE COMITÉS D'ÉTUDE
- **18**
DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES
- **150**
CADRES BÉNÉVOLES
- **+250**
ÉVÉNEMENTS PAR AN EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL
- **+1 500 000**
RAYONNEMENT MOYEN DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR 90 JOURS



PARRAINAGE

Les Jeunes IHEDN sont parrainés par la ministre des Armées ainsi que par le chef d'état-major des armées.

LES JEUNES IHEDN

Les Jeunes IHEDN est la première association européenne et générationnelle sur les questions d'engagement, de défense et de sécurité. Elle est sous le double parrainage de la ministre des Armées et du chef d'état-major des armées.

L'association regroupe les auditeurs jeunes formés par l'Institut des hautes études de défense nationale et s'ouvre à l'ensemble de la jeunesse. Plateforme d'engagement et réservoir de réflexions, l'association offre, en France et à l'international, différents moyens de s'investir au profit des grands enjeux d'avenir qui animent notre pays.

Citoyenneté, défense, sécurité nationale, souveraineté ou encore relations internationales sont au nombre des thématiques sur lesquelles la jeunesse peut faire émerger des solutions concrètes et durables.

Cela passe par la sensibilisation du plus grand nombre et c'est là qu'interviennent toutes les sphères de l'engagement.



Mettre autour d'une seule et même table tous les représentants "jeunes" des forces de sécurité intérieure, sans uniforme, sans grade. Ils portent en eux, l'avenir de leur maison.

LE COMITÉ SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Lancé en 2015 et fort d'une centaine de membres, le Comité sécurité intérieure des Jeunes IHEDN réunit les auditeurs qui, professionnels ou non, souhaitent réfléchir et faire découvrir la manière dont la sécurité est assurée sur l'ensemble du territoire national.

Force de proposition, le Comité participe régulièrement à des travaux de prospective et cherche à croiser différents regards sur une des missions essentielles de la puissance publique : assurer la sécurité du territoire.

Forces de sécurité – publique, civile ou sanitaire, préfet, maire, renseignements, administration pénitentiaire, participation des armées à la protection du territoire national, ce sont ces forces auxquelles le comité s'intéresse.

Le comité sécurité intérieure se compose d'une centaine de membres actifs. La majorité des professions et des grades y est représentée avec un dénominateur commun générationnel : la jeunesse.

Différents événements sont organisés (ateliers, visites, publications) afin de faire

connaître les questions de sécurité au plus grand nombre mais également de proposer des regards innovants sur les problématiques qui touchent les forces de sécurité intérieure.

Dans ce cadre, le Comité Sécurité Intérieure a notamment pu constituer une Task Force sur la police de sécurité du quotidien.

Contenant une analyse et des propositions originales, cette Task Force a pu illustrer, une nouvelle fois, les importantes capacités de mobilisation de l'association, la diversité des profils qui la constituent et la qualité de ses publications.

Le rapport rendu au Directeur de cabinet a permis de renforcer considérablement les synergies entre les institutions qui servent la sécurité de notre pays et ceux qui y contribuent ou qui en bénéficient.

FOCUS

L'ÉLABORATION DU RAPPORT



■ 2^{ÈME} CONTRIBUTION AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Un rapport de 13 propositions sur la police de sécurité du quotidien a été rendu au ministère de l'Intérieur en mars 2018.

■ 2019 LANCEMENT DU LIVRE BLANC SUR LA SI

NOV. 2019

RÉUNION EQ. PROJET

Echanges avec le cabinet du ministère de l'Intérieur sur les modalités de participation de l'association

DEC. 2019

QUESTIONS

Réception des questions formulées par le cabinet et constitution des pôles de réflexion

JANV. 2019

ÉLABORATION

Réunion avec les pôles et travaux ciblés

NOV. 2019

LETTRÉ DE MISSION

Transmission d'une lettre de mission au responsable du comité sécurité intérieure

DEC. 2019

PLANNIFICATION

Identification des méthodologies et mise en place des actions préparatoires

JANV. 2019

RESTITUTION

Restitution des trois rapports à l'équipe projet du ministère de l'Intérieur



LA MISSION

Défendre le territoire national, c'est tout d'abord un objectif : celui d'assurer à l'intérieur des frontières, l'ordre public et à l'extérieur, la préservation des intérêts nationaux. Défendre le territoire national, ce sont ensuite des actions : définir et prévenir les risques et les menaces, protéger et lutter contre leurs effets. Défendre le territoire national, c'est enfin – et surtout – construire un instrument : la sécurité intérieure. Cet enjeu ne saurait être une matière réservée car il concerne le corps social dans son intégralité, celui-là même qui est comptable de l'Etat, responsable de sa continuité et qui a un jour accepté de hisser la sécurité au rang de liberté.

Dans ce corps social, la jeunesse a assurément une place particulière bien que parfois, trop limitée. Ce constat, loin d'être de faiblesse anime notre association qui s'est rendue disponible auprès du ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réalisation du Livre blanc sur la sécurité intérieure.

Réfléchir au futur de la sécurité intérieure est une action intimement liée à la jeunesse pour au moins deux raisons : d'une part, pour l'appareil de défense comme pour celui de sécurité, les décisions prises aujourd'hui sont un socle duquel s'élèveront bien plus tard les effets recherchés et il y a fort à parier – sans jeunisme aucun – que les étudiants d'aujourd'hui seront les responsables de demain.

D'autre part, c'est aussi la jeunesse qui compose la majeure partie des effectifs de police, de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, de douaniers, des services de renseignements, autant d'actifs, de réservistes, de volontaires et de motivés...

Cette double légitimité n'obère pas pour autant la sagesse de l'âge mais doit être prise en compte, car en matière militaire comme en matière de sécurité intérieure, être surpris, c'est déjà être pris.

Miser sur la jeunesse, c'est miser sur le consensus futur - et toujours délicat - de l'équilibre entre les contraintes induites par une sécurité nécessaire et la jouissance de la liberté dont elle a fait son apanage.

Ce rapport a été piloté par Monsieur Nicolas Boulanger, responsable du comité sécurité intérieure des Jeunes de l'IHEDN.

Dorian PETEY
Président



INSTITUTIONS ET JEUNESSE

La composition des différents pôles de recherche au sein du comité sécurité intérieure a permis de croiser les vues de différents jeunes appartenant aux institutions qui entrent dans le périmètre du Livre blanc sur la sécurité intérieure. Elle a également fait intervenir des auditeurs qui ne connaissaient pas ce milieu.

RAPPORT N°1

LES JEUNES ET LES FORCES DE L'ORDRE

Les relations entre les forces de l'ordre et les jeunes sont un enjeu de sécurité intérieure historique, dont l'importance est une constante du XIX^{ème} siècle à nos jours. Les jeunes, par des comportements généralement plus à risque que les adultes, représentent un effort majeur en termes de prévention des risques. Ainsi les problématiques de sécurité routière ou de consommation de stupéfiants les concernent en premier lieu.

Les jeunes sont aussi les premiers concernés par les actes violents en milieu urbain, aussi bien comme victimes que comme auteurs, avec un pic entre 18 et 23 ans¹. Ainsi en 2017, 30% des vols violents recensés, avec ou sans armes, ont été commis par des jeunes de 13 à 17 ans. En 2016, 35% des victimes de violences sexuelles avaient entre 18 et 29 ans. Dans ces conditions, les jeunes, compris comme une catégorie de population allant de 10 à 25 ans, représentent un enjeu majeur pour la sécurité intérieure. En tant qu'auteurs et victimes d'infractions, ils sont une priorité des politiques de prévention comme de répression pénale.

Mais c'est aussi la tranche d'âge qui entretient les relations les plus difficiles avec les forces de police et qui possède une défiance forte envers l'État en règle générale. Ce constat, déjà vrai par le passé, semble se confirmer d'autant plus aujourd'hui, que ce soit par le biais des émeutes urbaines ou des groupes opposés à l'autorité comme le phénomène Black Bloc. Ce ressenti existe également chez les policiers et gendarmes, qui soulignent avoir parfois du mal à communiquer sereinement en particulier avec les 10-15 ans, malgré le fait qu'à l'inverse, le nombre important de candidats aux concours de la police et de la gendarmerie nationale démontre toute l'attractivité des métiers régaliens de la sécurité intérieure chez les jeunes générations.

Il est ainsi nécessaire d'entamer une réflexion sur les façons d'améliorer les interactions entre les forces de l'ordre et les jeunes de 10 à 25 ans. Cette catégorie de la population est la plus concernée par les infractions de toutes natures, comme victime ou comme auteur. Ces jeunes seront aussi amenés à être les adultes de demain, et des relations difficiles avec les forces de sécurité aujourd'hui auront nécessairement des répercussions sur leur façon d'interagir plus tard avec elle. Par ailleurs, les jeunes de 15 à 25 ans représentent aussi le principal vivier de recrutement des forces de l'ordre. Si le recrutement en lui-même n'est pas forcément complexe, l'enjeu pour les institutions tient dans la fidélisation des jeunes recrues à moyen et long terme, ce qui représente un véritable défi lorsque l'on a connaissance des conditions dans lesquelles s'effectuent les premières affectations en sortie d'école.

1 Interstats, Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistiques, Ministère de l'Intérieur, janvier 2018.

CETTE NOTE DE SYNTHÈSE PROPOSE DONC UNE RÉFLEXION SUR CES PROBLÉMATIQUES AVEC DEUX AXES MAJEURS : L'ENJEU DES RELATIONS AU QUOTIDIEN AVEC LES DIFFÉRENTES POPULATIONS DE JEUNES, ET LA QUESTION DU RECRUTEMENT AINSI QUE DE LA FIDÉLISATION DES JEUNES RECRUES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



Les relations entre les jeunes et forces de l'ordre au quotidien

Depuis les émeutes urbaines de 2005, au cours desquelles les moins de 25 ans ont eu une place prépondérante, la question des relations entre jeunes issus des banlieues périphériques et en difficulté économique d'une part, et entre les forces de sécurité d'autre part, est devenu un enjeu récurrent du débat public. Aujourd'hui, le sentiment partagé des deux côtés est celui d'une relation conflictuelle essentiellement fondée sur les rapports de forces. Il ne s'agit bien entendu pas d'une vérité générale, les situations locales variant grandement, mais c'est néanmoins un constat largement répandu. Les causes de cette situation, et les réponses qui peuvent y être apportés, fluctuent selon les interlocuteurs.

Au-delà de la seule question des quartiers difficiles, et plus particulièrement des quartiers de reconquête républicaine (QRR), on note une rupture entre d'autres populations de jeunes et l'État. Les phénomènes « Black Bloc » ou « Zadiste » en sont de bonnes illustrations, les jeunes qui y participent venant d'horizons très variés mais partageant une défiance commune vis-à-vis des forces de police. Au-delà des seuls noyaux « durs » d'activistes, ce discours représente un défi, en ce sens qu'il peut propager cette méfiance vis-à-vis des institutions même auprès d'individus non délinquants et non activistes.

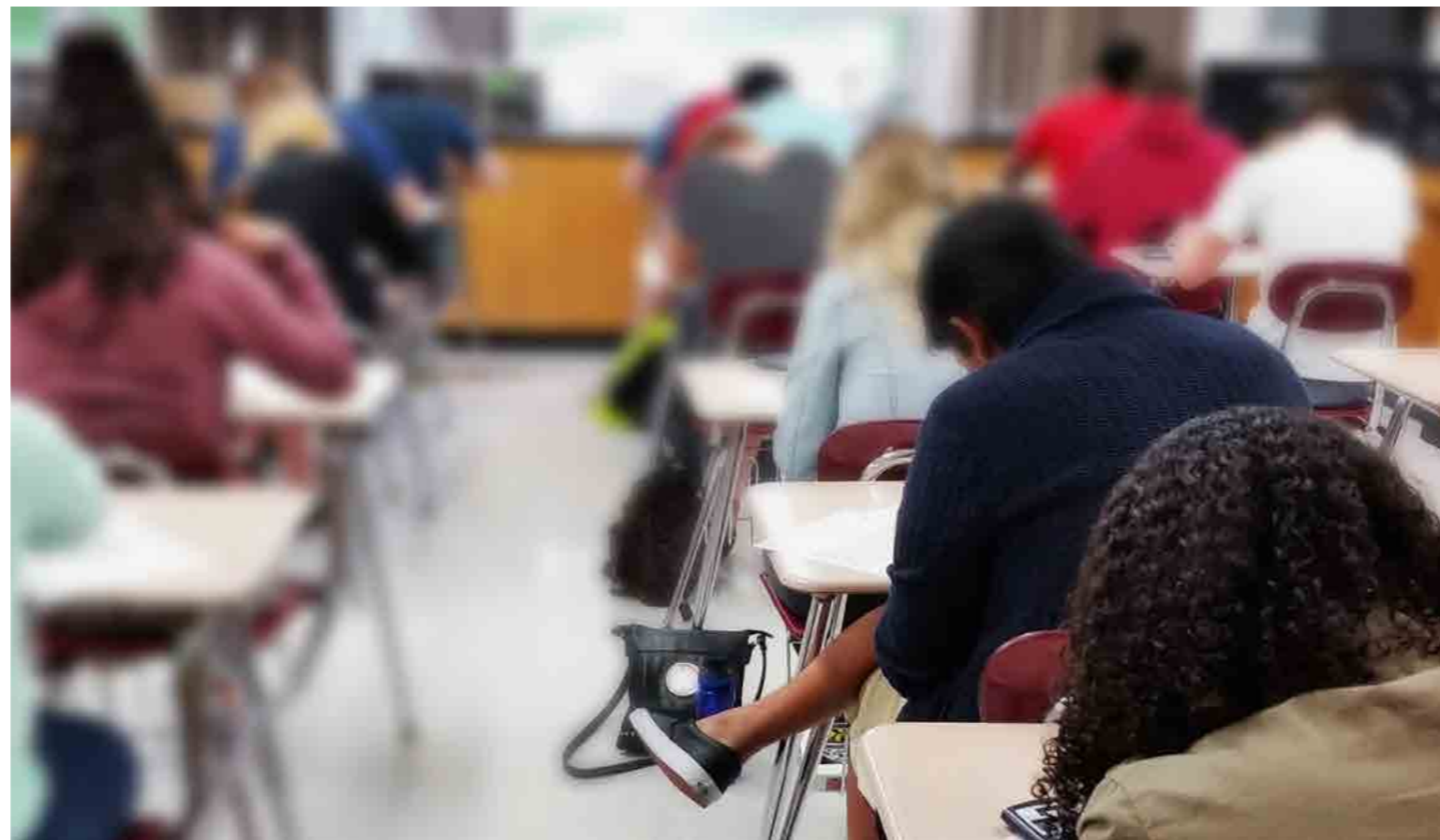
Proposition n°1 - Lier les forces de l'ordre à l'éducation nationale

Le renforcement des liens entre les forces de l'ordre et l'éducation nationale est indispensable. Le Livre blanc pourrait ainsi comprendre quelques éléments relatifs à l'importance de cette connexion qui serviraient à la fois aux enseignants (dans la démarche de connaissance mutuelle) mais surtout aux élèves ; présentation de la diversité des métiers des forces de l'ordre, prise de pouls des écoles, déconstruction des discours de défiance... Peu importe la forme de ces actions, ces dernières doivent être suffisamment régulières et réparties territorialement pour donner toute leur efficacité.

La population des 10-15 ans représente le pivot de tout effort vis-à-vis de la jeunesse. C'est en effet à cet âge que l'on constate les premiers discours de défiance vis-à-vis des institutions, qui ne peuvent que s'aggraver par la suite. Cette image négative se propage d'autant plus facilement que ces jeunes connaissent relativement mal les forces de l'ordre, leur organisation et la diversité de leurs métiers, l'image d'Épinal du policier ou du gendarme se résumant souvent aux effectifs en patrouille ou aux agents spécialisés dans le maintien de l'ordre.

En conséquence, il est nécessaire de nouer autant que possible des partenariats avec des collèges et lycées pour permettre des interventions auprès de cette population. Ces interventions seraient principalement orientées sur la prévention. Il s'agirait en premier lieu d'informer les 10-15 ans sur les risques auxquels ils sont soumis. En l'occurrence, cela pourrait consister en des ateliers de sensibilisation sur les conséquences de l'alcoolémie et de la consommation de stupéfiants, des risques concernant la conduite notamment en scooter, une sensibilisation à la légitime défense et à la question de la proportionnalité, une information sur les devoirs liés à l'assistance aux personnes en danger ou aux phénomènes de harcèlement via les réseaux sociaux instantanés de type Instagram ou Snapchat...

Cette mission de prévention viserait aussi à faire comprendre aux plus jeunes les conséquences légales des infractions, dans une optique combinée de prévention et de dissuasion. Une autre thématique essentielle à cet âge, la question du consentement et des violences sexuelles, pourraient aussi relever de cette mission et pourraient permettre aux institutions de répondre directement à des accusations régulières – venues notamment du milieu associatif – sur leur manière de traiter les infractions à caractère sexuel. Les forces de l'ordre, qui sont concernées directement par ces diverses infractions, auraient toute légitimité à intervenir dans le cadre scolaire. Cette mission de prévention pourrait de plus offrir l'occasion de faire connaître certains métiers du Ministère de l'Intérieur, que ce soit les missions de police, d'enquête etc ...



Ces ateliers offriraient donc une première interaction positive vis-à-vis des forces de l'ordre à de nombreux collégiens et lycéens, dans un cadre institutionnel, l'école, qui favorise le dialogue et l'écoute. Même si les interventions de policiers dans un cadre scolaire sont très loin d'être un phénomène nouveau, ces dernières sont actuellement trop rares et disparates pour représenter un levier efficace d'amélioration des relations entre les jeunes et les forces de l'ordre. Il s'agirait donc d'institutionnaliser la chose, même si un autre défi sera de surmonter les éventuelles réticences de l'institution.

Ce serait un moyen simple et efficace de renouer, au moins pour certains jeunes, une relation de confiance avec les policiers et gendarmes, particulièrement dans les QRR. Cela permettrait aussi de nouer un partenariat avec l'Éducation nationale au niveau local, un enjeu particulièrement important étant donné que les problématiques de sécurité et de prévention concernent en premier lieu les établissements scolaires où les jeunes passent la majorité de leur journée. Ce dialogue à trois, entre enseignants, forces de l'ordre et jeunes (auquel peuvent éventuellement se greffer certains éléments du secteur associatif), ne peut qu'être bénéfique.

Contraintes : Ce projet, qui consiste à faire intervenir des agents des forces de l'ordre dans les établissements scolaires, peut être apprécié différemment selon le public. Plutôt qu'une politique au niveau national, qui contraindrait établissements scolaires et commissariats/brigades à coopérer, il serait plus intelligent de mettre en place un cadre et des outils sur la base du volontariat. Les structures locales pourraient ainsi prendre contact et mettre en œuvre directement à leur niveau ces initiatives. Corollaire : la qualité des relations entre des corporations aussi différentes que les policiers/gendarmes et les enseignants est très variable et ne garantit pas des résultats efficaces sur la base du simple volontariat. Il faudra donc effectuer un choix politique fort en ce sens.

Il serait néanmoins nécessaire d'encadrer précisément, sur le plan légal et pratique, ces interventions. Les personnels de police et de gendarmerie amenés à animer ces ateliers devraient bénéficier d'une formation spécifique de courte durée et être sélectionnés sur la base de leurs qualités relationnelles.

Proposition n°2 - Développer et améliorer la coordination des dispositifs de médiation police-population

Les dispositifs qui permettent d'assurer la médiation entre la population et la police ont pu faire leurs preuves. Pour autant, ces derniers ne semblent pas être pleinement développés et doivent en conséquence être renforcés. Ils assurent des échanges dont les effets bénéfiques, bien que difficilement évaluables / chiffrables permettent d'améliorer sans conteste la perception des forces de l'ordre par les jeunes populations.

Au fil des années, le Ministère de l'Intérieur a développé de nombreux dispositifs de médiation entre la population et les forces de l'ordre. On peut citer parmi ces initiatives les délégués à la cohésion police-population (116 en 2018), ou encore les centres de loisirs des jeunes de la police nationale (CLJ). Ces projets sont dans l'ensemble accueillis favorablement, aussi bien par la population que par les membres des forces de l'ordre. Les CLJ ont ainsi été décrits très positivement dans divers articles écrits sur des blogs ou des médias numériques de banlieues ayant généralement une image ambiguë des forces de sécurité.

L'effort pour développer ces dispositifs, qui se traduit aussi par un accroissement de la réserve civile de la Police nationale, est donc largement plébiscité. Ces progrès demeurent néanmoins modestes, avec par exemple seulement 35 CLJ prévus à l'horizon 2020¹ et ce alors qu'ils ne consomment que peu d'effectifs (en moyenne 2-4 policiers d'active par centre en plus du personnel administratif et des éducateurs).

Par ailleurs, un manque de coordination entre ces initiatives est régulièrement souligné. En effet, certains QRR disposent de délégués à la cohésion police-population, d'autres de CLJ ou d'autres encore d'initiatives locales similaires. Surtout, l'efficacité de ces dispositifs dépend énormément de l'implication du commandement de police ou de gendarmerie local. Un manque de suivi est parfois souligné, aussi bien de la part des jeunes, des personnels participants à ces initiatives ou des agents des forces de l'ordre eux-mêmes. Une amélioration souhaitable serait la création d'un poste d'officier dédié à la cohésion police-population au sein des commissariats, au moins au sein des QRR. Ces officiers de police auraient la charge de coordonner ces dispositifs et seraient les interlocuteurs privilégiés de la population, des associations etc ...

Contraintes : le développement de ces initiatives est déjà acté par le gouvernement, en conséquence la mise en place de cette proposition ne représente pas de problèmes particuliers. Le seul coût associé serait celui des postes d'officiers dédiés à la coordination des projets de cohésion police-population, mais cet effort apparaît plus que modeste au vu de l'enjeu et des moyens déjà engagés.

¹ GROSIDIER François, Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine, Rapport parlementaire n° 612, 27 juin 2018

L'enjeu du recrutement des jeunes au sein du ministère de l'Intérieur

L'image des forces de l'ordre, et leurs relations avec les jeunes, sont déterminantes pour les recrutements au sein du Ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, des difficultés de recrutement sont constatées dans plusieurs branches des forces de sécurité, non pas forcément au niveau des concours en eux-mêmes mais plutôt au niveau des affectations.

Ces difficultés sont liées à l'exercice du métier de policier, et au malaise ressenti par les forces de l'ordre en règle générale. Il y a actuellement une réelle difficulté pour certains services à recruter sur le territoire métropolitain ; dans l'administration pénitentiaire, les recrutements dépendent aujourd'hui fortement des outre-mer par exemple. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de policiers et de gendarmes (10 000 postes en 5 ans annoncés en 2018) entraîne nécessairement une diminution du ratio candidats/postes qui a des répercussions sur la qualité des agents recrutés. Alors qu'en 2012 seul 500 postes de gardiens de la paix étaient ouverts, il y en a eu 4 800 en 2016.

L'année 2019 n'a fait que renforcer ces tendances, particulièrement dans la Police nationale. Le mouvement des Gilets Jaunes a exercé une pression considérable sur les forces de l'ordre, dégradant leurs conditions de travail, et a eu des répercussions importantes sur leur image. Le nombre de suicides dans la police, 59 en 2019, illustre tragiquement ce malaise.

Dans ces conditions, et alors que ces problèmes sont connus du public, les difficultés de recrutement n'ont pas de raisons de diminuer. Des pistes d'améliorations sont toutefois envisageables et concernent la jeunesse au premier titre. La mesure la plus importante étant probablement de faire connaître l'Intérieur à la jeunesse la plus large.



Proposition n°1 - Faire connaître l'Intérieur !

Il y a un véritable enjeu à créer un pont entre la jeunesse et le ministère de l'Intérieur sur le plan de la connaissance mutuelle. Ce pont peut prendre différentes formes : par exemple la création de «Centres des Métiers de l'Intérieur» ou encore, se matérialiser par des événements ponctuels, pilotés par le ministère de l'Intérieur, et dédiés à la présentation de son écosystème.

Les salons étudiants et les initiatives locales plus ou moins coordonnées sont au nombre des vecteurs employés pour faire connaître les métiers en lien avec les forces de sécurité intérieure. Pour autant, toutes les entités n'y sont pas forcément représentées et les institutions les plus importantes drainent les populations les plus intéressées.

Aujourd'hui, les jeunes se dirigent naturellement vers la structure qui a leur préférence, mais il y a parfois un décalage entre leurs attentes et la réalité qui conduit à un renoncement. Ces déçus pourraient a contrario être attirés par une autre administration. Dans ces conditions, il y a tout intérêt à proposer aux jeunes une large variété de métiers, de façon à maximiser leurs chances de s'engager.

Les services les moins connus ou les moins mis en avant en matière de sécurité intérieure, comme les douanes ou l'administration pénitentiaire, auraient tout à y gagner. Ce constat est encore renforcé par leur faible implantation sur le territoire national, qui limite les possibilités de recrutement local contrairement à une institution comme la gendarmerie.

Une première étape pourrait donc consister à mettre en place des Centres des Métiers de l'Intérieur présentant les différents services et leurs missions. Ces centres, à raison d'un par département, permettraient de diversifier le recrutement des administrations au lieu de le cantonner à des zones géographiques ou des catégories de population spécifiques.

Un salon annuel dédié à la sécurité intérieure et intégralement orientée vers la jeunesse (sur le modèle de La Fabrique Défense, un évènement similaire organisé par le Ministère des Armées en janvier 2020 et qui a connu un franc succès) pourrait lui aussi être pertinent.

Contraintes : la création de ces Centres présenterait un coût initial modéré, justifié au regard de l'importance accordée au recrutement actuellement. Une piste pour en réduire le coût pourrait être de confier les missions d'informations et de suivi des dossiers à des contractuels de droit public plutôt qu'à des gendarmes, gardiens de la paix ou douaniers. Eventuellement, il pourrait s'agir de postes d'ADS dédiés aux ressources humaines par exemple.

Proposition n°2 - Un recrutement adapté à la jeunesse

Le recrutement contractuel local peut représenter un atout dans le rapprochement de la jeunesse avec les forces de l'ordre de son territoire. Il peut également offrir des opportunités intéressantes pour que ces forces se dotent plus facilement de jeunes diplômés spécialisés (droit, communication, nouvelles technologies...).

Actuellement le mode de recrutement privilégié est celui du concours, que ce soit pour la Police, la Gendarmerie, les Douanes ou l'administration pénitentiaire. Ces concours sont le meilleur garant de la qualité des agents des forces de l'ordre et d'un niveau optimal de méritocratie dans le recrutement. Ils permettent une sélection efficace, et ouvrent la voie à une formation de qualité sur une ou plusieurs années.

Néanmoins, il est aussi évident que le recrutement par concours est un procédé relativement contraignant. Un certain nombre de candidats potentiels peuvent renoncer à se présenter, par manque d'information ou de temps. L'équation semble donc difficile à résoudre, entre des concours qui garantissent la qualité du recrutement tout en correspondant au cycle de formation d'une part, et des difficultés de recrutement grandissantes d'autres part.

Cependant une solution efficace à ce paradoxe pourrait passer par un recrutement contractuel, encadré réglementairement et concentré sur certaines parties des missions seulement, notamment afin d'assurer une partie des « tâches complémentaires » souvent pointées du doigt par le milieu syndical. De facto cette situation est déjà effective, par le biais des polices municipales, des adjoints de sécurité et des gendarmes adjoints volontaires. Les adjoints de sécurité représentent d'ailleurs un vivier de recrutement en attente pour le poste de gardien de la paix.

Pour les jeunes les plus diplômés (notamment en matière juridique), il pourrait s'agir d'apporter un soutien opérationnel sur la conduite juridique des dossiers, en particulier dans un contexte où la procédure pénale a tendance à se complexifier d'année en année.

Par ailleurs, ces contractuels peuvent répondre à un autre besoin identifié : le recrutement de forces de sécurité locales. Il existe en effet, dans les zones d'intervention de la police et plus particulièrement

dans les QRR, un différentiel culturel important entre des gardiens de la paix, souvent originaires de zones rurales, et des populations en majorité urbaine et d'origine immigrée. Le recrutement local répond à ce défi, mais présente le risque d'une compromission, d'un phénomène de clientélisme (ce que l'on avait notamment reproché à l'ancienne police de proximité) ou d'une réticence des agents à mener des interventions impopulaires sur leur lieu de vie. Toutefois, la problématique se pose moins dans le cas des polices municipales, dont la mission d'enquête est secondaire comparée aux gardiens de la paix.

In fine, le renforcement des polices municipales permettrait un recrutement plus souple, contractuel et local, et représenterait justement la police du quotidien demandée aujourd'hui. Le développement des polices municipales, et leurs modes d'action, obéissent toutefois à des logiques qui ne sont pas toujours de la compétence du Ministère de l'Intérieur, du fait entre autres de leur enjeu politique local.

Dans ces conditions il peut être envisagé que la police procède elle-même au recrutement de contractuels locaux, aux missions plus limitées que celles des gardiens de la paix. Cette solution était celle envisagée en 1997 lors de la création des adjoints de sécurité et qui finalement n'a pas eu lieu. Ces contractuels offriraient un lien renforcé avec la population, diminueraient la pression sur les forces de police déployées dans les QRR, et offriraient plus de souplesse au recrutement à l'échelle nationale.





**LES JEUNES
IHEDN**

Jeunes-ihedn.org



PRÉSIDENTE

—
Dorian PETEY
PARIS
P : 06 33 16 25 84
dorian.petey@jeunes-ihedn.org

RÉGIONS

—
Antonin PEDOTTI
PARIS
P : 06 71 67 74 94
regions@jeunes-ihedn.org

INTERNATIONAL

—
Marguerite QUICHAUD
PARIS
P : 06 62 26 15 62
international@jeunes-ihedn.org

ÉTUDES

—
Alexandra HERMAN
PARIS
P : 06 76 03 67 57
alexandra.herman@jeunes-ihedn.org